

COMPTE RENDU

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi dix juillet deux mille dix-sept à dix-neuf heures quinze, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Claude GRUET.

ETAIENT PRESENTS : Mme Lucette GATEAU, Mme Valérie JOSSELIN, M. Francis MISSAULT, Mme Régine PASQUIER, M. Albert PRADIER, M. Patrick ROY, M. Denis STEINVILLE.

Absents représentés :

- M. Jérôme THOMAS par Mme Valérie JOSSELIN
- Mme Aurélie VALLOT par M. Denis STEINVILLE
- M. Didier SASSIAT par M. Claude GRUET
- M. Claude BORELLO par Mme Lucette GATEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie JOSSELIN

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 mai 2017.

Délibérations :

↳ **Dossier Eolien :**

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal en date du **22 mai dernier** autorisant **JPEE** à réaliser les études de faisabilité technique et environnementales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de BEON,

La société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE)** souhaite conclure avec la commune une **promesse de convention de servitudes** en vue d'utiliser les chemins ruraux relevant du domaine privé de la commune et utiliser les voies communales relevant du domaine public. Elle souhaite également conclure avec la commune une **promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes** sur les parcelles agricoles appartenant à la commune, en vue d'y installer une ou plusieurs éoliennes ou des équipements annexes du parc éolien.

A noter que :

- Tous les membres du conseil ont été destinataires préalablement à la réunion, d'une note synthèse, du projet de promesse de constitution de servitudes et du projet de promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes
- La chronologie d'un projet éolien a été donnée
- Les éventuelles éoliennes n'empièteront pas sur les ZNIEFF et seront implantées (*pour répondre à M. MISSAULT*) sur des terres agricoles
- Pour répondre à la question de M. DAIGRE, il est annoncé que des revenus devraient se situer entre 5 000 € et 6 000 € par MW, sachant que la puissance d'une éolienne est déterminée en fonction des résultats de l'étude, aujourd'hui entre 3 et 4 MW.
- Qu'il sera demandé (pour répondre à l'interrogation de M. STEINVILLE sur le démantèlement), à la société JPEE de s'engager à décaper les fondations qui seront construites sur le Terrain sur une profondeur de DEUX (2) mètres.

Après débat, il a été décidé :

- **D'AUTORISER** M le Maire à signer la promesse de constitution de servitudes sur les chemins ruraux,
- **D'AUTORISER** M le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes sur les terrains communaux,
- **D'AUTORISER** M le Maire à donner toute permission de voirie à JPEE en vue de l'utilisation des voies communales relevant du domaine public,

A noter que Mrs Claude GRUET, Patrick ROY et Didier SASSIAT ayant des intérêts personnels sur la zone du projet éolien, n'ont pas participé au vote de la présente délibération.

Adoptée par 9 voix pour

Réhabilitation du bâtiment mairie/école

A la demande de la Sous-Préfecture de SENS, la délibération du 22 mai dernier, doit-être modifiée. En effet, le plan de financement arrêté ne convient pas pour la demande de subvention au titre de la DETR. Celui-ci ne doit faire apparaître que l'étude de faisabilité **avec un pourcentage de subvention de 50 % et non de 80 %**. (*La délibération sera prise comme « annule et remplace » celle du 22 mai dernier*).

Adoptée à l'unanimité

↳ **Tarifs cantine et Garderie – année scolaire 2017/2018**

Elite Restauration, en date du 16 juin dernier, a décidé de maintenir ses prix actuels pour l'année scolaire à venir.

Après débat, il est décidé de maintenir les tarifs de l'année scolaire passée, soit :

- Repas cantine : 3,80 €
- Forfait garderie du matin : 3 €

Puis de valider les tarifs d'Elite Restauration

- Repas enfant et adulte sans pain : 2,60 € HT avec le pain : 2,70 € HT

A noter que M. Francis MISSAULT demande si d'autres prestataires ont été consultés et si les repas sont « bio ». *Non, la commune n'a pas consulté d'autre prestataire. Elite Restauration travaille avec l'ensemble des communes de la communauté et leurs tarifs sont très corrects. Dans le courant de l'année scolaire plusieurs repas bio sont proposés aux enfants. Elite Restauration s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs locaux.*

Adoptée à l'unanimité

↳ **Redevance d'occupation du Domaine Public - GRDF**

Au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, la redevance GRDF est arrêtée à **244 €**.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Personnel communal**

- Compte tenu de l'absence de M. MASSEY et considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent polyvalent pour un surcroît de travail lié à la saison estivale, il est décidé après débat de l'embauche d'un agent non titulaire pour une période de deux mois, si possible avant le 24 juillet prochain.

M. le maire est chargé du recrutement et habilité à ce titre à conclure le contrat à durée déterminée, sous réserve d'afficher l'offre d'emploi saisonnier au plus tôt.

A noter que :

Mme Régine PASQUIER déplore le fait de ne pas avoir prospecté une entreprise privée ou association, pour des prestations ponctuelles. Elle invite M. le Maire à prendre contact avec « Les Jardins de la croisière » pour un devis.

- M. le Maire indique que plusieurs administrés ont manifesté leur mécontentement à propos de l'état du cimetière.
- M. Denis STEINVILLE indique qu'il lui semble déraisonnable de mobiliser un agent pour l'entretien du cimetière et qu'il serait fort souhaitable de confier cette tâche à une entreprise extérieure.
- M. Francis MISSAULT indique qu'il connaît une « association » ou « société » dite « ZAP » située sur Auxerre ou Sens. Elle travaille à la prestation et pratique des tarifs plutôt élevés.

Adoptée à l'unanimité

- Avancement de grade : Valérie remplit toutes les conditions pour être promue au grade supérieur d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (dernier grade de l'échelle).

La Commission Administrative Paritaire du CDG 89 a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 22 juin dernier ainsi que la commission du personnel. En conséquence, il est décidé de créer à compter du 1^{er} août 2017 le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en substitution au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Encaissement d'un chèque de 24,40 €**

Lors d'une location de salle des fêtes, une chaise a été cassée. De ce fait, il a été demandé au locataire de bien vouloir indemniser la commune à hauteur de 24,40 € coût d'une chaise achetée en lot.

A noter que Mme Régine PASQUIER a demandé si lors des locations de l'année écoulée d'autres chaises avaient été cassées, puisque aucun encaissement de cet ordre n'a été formulé en réunion de conseil. *Effectivement, d'autres chaises ont été cassées mais ce sont des incidents liés au fonctionnement de la cantine scolaire.*

Adoptée à l'unanimité

Informations :

↳ Analyses d'eau :

Prélèvement du **15 mai dernier** au local des pompes à St-Romain

- Atrazine déséthyl : 0,007 µg/l
- Atrazine : <0,005 µg/l
- Nitrates : 29,3 mg/l

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Prélèvement du **7 juin 2017** au 2 rue des Bourguignons à Béon

- Chlore libre 0.15 mg/LCl2
- Chlore total 0.20 mg/LCl2

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

A noter qu'il a été demandé le détail du sigle LCl2. L'information sera donnée lors d'un prochain conseil dans l'incertitude de la réponse.

↳ SPANC : Compte rendu de la réunion du 15 juin 2017

La régie Fédération Puisaye/Forterre envisage une réunion publique en septembre réservée aux propriétaires des habitations classifiées en 1, avec une priorité pour les propriétaires des maisons situées autour de la source. Il est important de souligner qu'aucune certitude sur l'attribution d'éventuelles subventions n'a été donnée.

- Dossier BIOS : la commune a réussi à obtenir le solde de la subvention, soit la somme de 1 360 €.

Questions diverses

- Mme Régine PASQUIER

- S'interroge sur la semaine des 4 jours à l'école ? *Réponse : Lors du dernier conseil d'école et en accord avec la commune de Chamvres et les enseignants, il a été demandé à l'académie de bien vouloir valider le retour à la semaine des quatre jours.*

Cependant, dans la ruralité, la réforme des rythmes scolaires se fait sur décision des transporteurs et le département a émis un avis défavorable pour le regroupement pour des questions d'organisation. De ce fait, nous sommes toujours dans l'attente de l'avis de l'académie, néanmoins, celle-ci suit toujours l'avis du transporteur. Il est peu probable d'obtenir un avis favorable.

A noter que le planning des sorties piscine a été déterminé sans prendre l'avis des instituteurs, ni de la commune. Toute l'organisation habituelle a changé ce qui va poser un problème de transport (à suivre).

INTERVENTION du PUBLIC :

- Mme Anne-Marie BOISSIN

- *Concernant les compteurs Linky, beaucoup d'associations se créent ? Réponse : Peut-être, cependant les nuisances néfastes de ces compteurs ne sont pas prouvées et cela ne peut pas être plus néfaste que l'utilisation des téléphones portables !*
- *Concernant l'éolien, à l'étranger où elles sont déjà implantées depuis plusieurs années, maintenant on les enlève ! Réponses : Oui mais il faut savoir ce que l'on veut, valoriser les énergies renouvelables ou pas.*
- *Je reviens sur le sujet des regroupements de communes, il y en aura ou pas ? Réponse : Il n'y a aucune volonté des communes membres de la CCJ à vouloir se regrouper. Le sujet n'est donc pas du tout d'actualité. La question a également été posée sur la mutualisation des services et des achats, cependant il n'y a pas de volonté non plus !*

- Mme Simone GIRARD

- *Nous avons pu apercevoir la DDT refaire les lignes blanches sur d'autres communes, et sur Béon ? Réponse : Ces travaux sont toujours à la charge de la commune et toujours pas d'actualité. Aucune autre installation n'est prévue. Il semblerait que depuis la pose des radars pédagogiques, la vitesse aurait légèrement diminué.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 40.